

Plan Local d'Urbanisme



Modification n°1 du PLU

1. Additif du rapport de présentation

Partie 1 Diagnostic et état initial de l'environnement

Vu pour être annexé
à la Délibération du Conseil Municipal
du 21 décembre 2016 approuvant la modification du PLU

SOMMAIRE

1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF)	3
2. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT	4
3. CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS	6
4. GRANDES TENDANCES DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, RESIDENTIEL ET SOCIO-ECONOMIQUE RELEVANT DU DERNIER RECENSEMENT INSEE DE 2012	12
5. SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT AIR ET ENERGIE (SRCAE)	23
6. REVISION DU PDUIF APPROUVEE LE 19 JUIN 2014	24

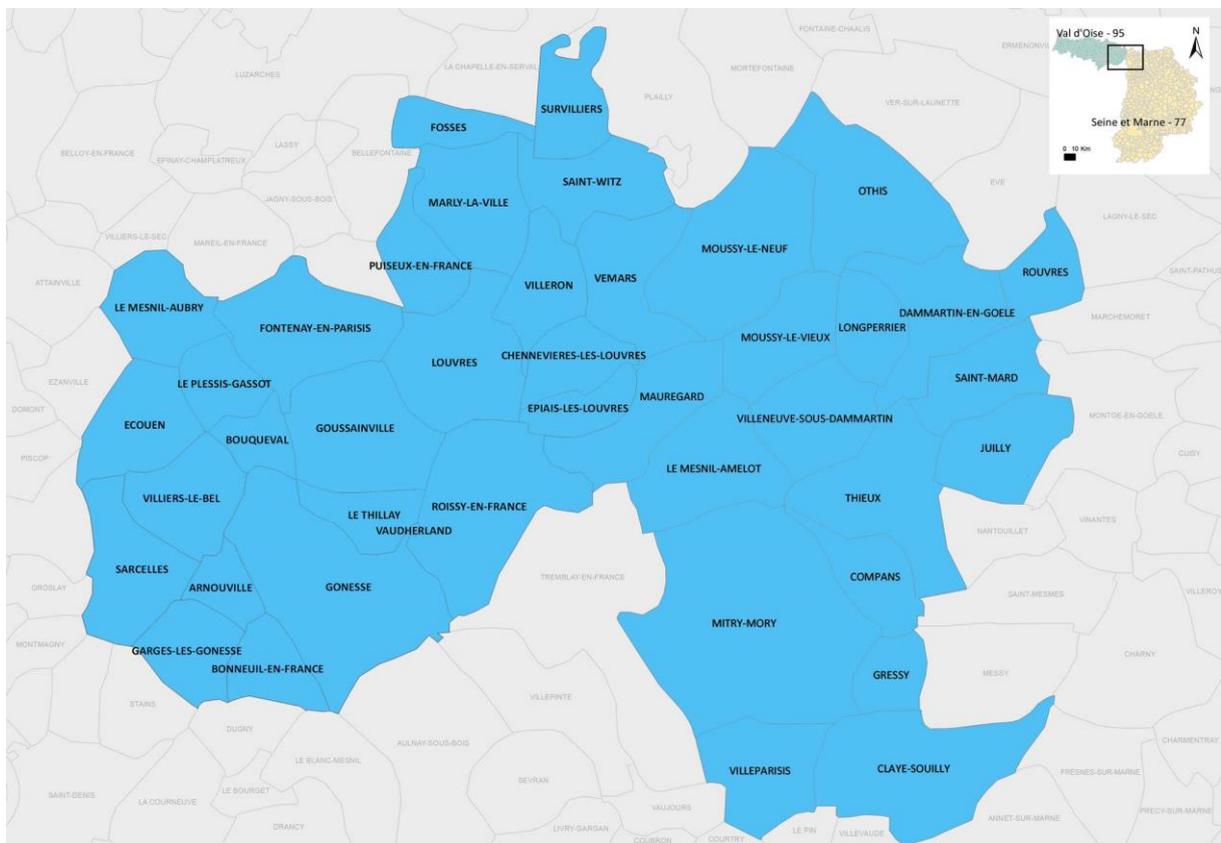
1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF)

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) est une structure intercommunale qui réunit 42 communes au 1^{er} janvier 2016.

Cette nouvelle communauté d'agglomération a vu le jour en regroupant Roissy Porte de France, Val de France et 17 communes de la Plaine et Monts de France.

Autour de la plateforme aéroportuaire de Charles de Gaulle, les 42 communes de Roissy Pays de France accueillent 345 988 habitants sur 342 km².

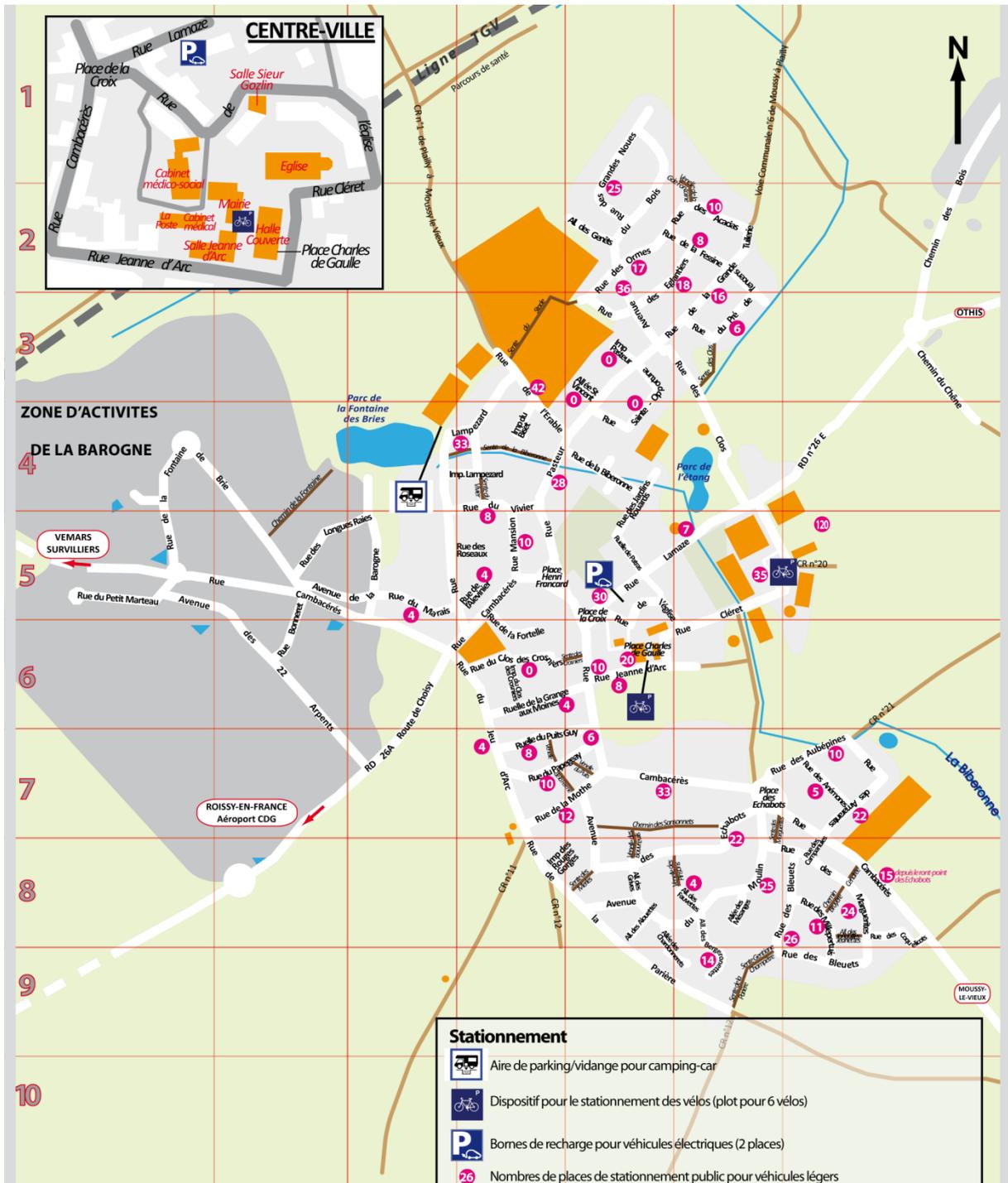
Elles comportent des contrastes forts, tant sur des aspects démographiques que d'urbanisation : une forte urbanisation au Sud du territoire, une grande concentration d'activités autour de l'aéroport et de grands territoires agricoles au Nord et à l'Est.



2. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT

2.1. Le stationnement motorisé

Pour assurer la fluidité des voies résidentielles et pour assurer la rotation des véhicules et faciliter la fréquentation des commerces, services et équipements notamment au centre bourg, la commune dispose de nombreuses places de stationnement publiques, représentant un total d'environ 750 places.



2.2. Le stationnement des véhicules hybrides et électriques

L'enjeu municipal est de limiter l'utilisation de tout véhicule producteur de gaz à effet de serre (voiture de particulier).

Des initiatives ont été prises par la commune pour notamment installer 2 places dédiées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge au centre bourg.

Pour les années à venir, la volonté municipale reste de poursuivre ce type d'initiatives sur le territoire.

2.3. Les capacités de mutualisation du stationnement

Il apparaît que la capacité de mutualisation du stationnement public notamment là où la diversité des fonctions est réelle. En effet, les places publiques notamment gratuites peuvent être utilisées par plusieurs usagers tout au long de la journée (fréquentant les équipements ou encore les commerces, les actifs et les résidents le soir).

La mutualisation du stationnement constitue un enjeu que la commune souhaite poursuivre notamment sur le site de la ZAC Multi-sites avec la réalisation de parkings publics, l'un à proximité de la place Charles de Gaulle dans le secteur des Fermes et l'autre sur le secteur du Chêne à proximité du nouveau quartier d'habitation (secteur IAUC) et des équipements collectifs de la commune.

2.4. Le stationnement des vélos

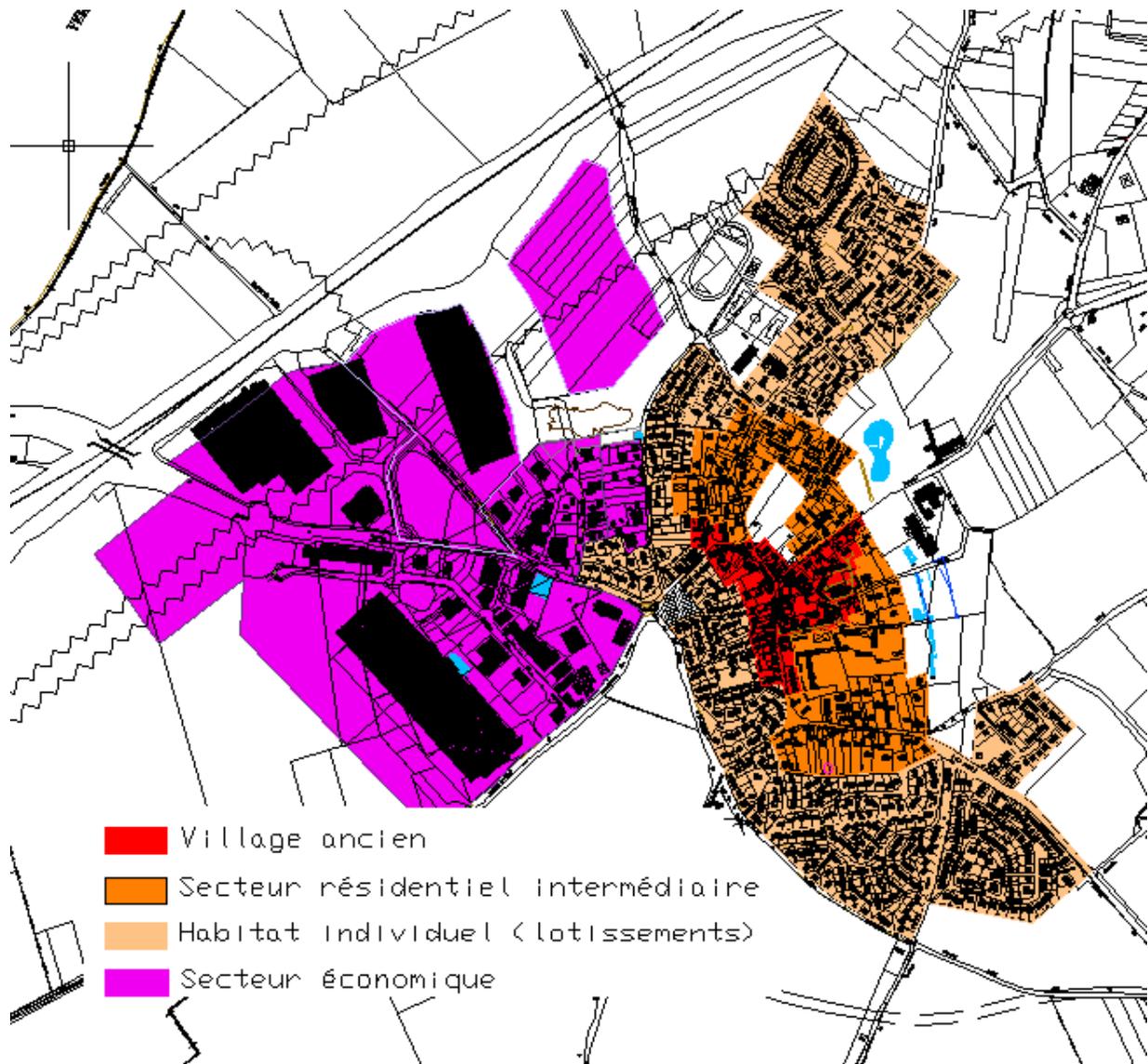
Pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire, la commune a installé sur son territoire 2 arceaux publics pour le stationnement cycle, représentant un total de 2 x 6 places sur la commune, l'un sur la place Charles de Gaulle à proximité des commerces et des équipements, l'autre à proximité des équipements notamment scolaires et de la coulée verte.

Par ailleurs il est à rappeler que dans le cadre de la construction des nouvelles opérations privées, il est fait l'obligation de réaliser des locaux pour le stationnement des vélos.

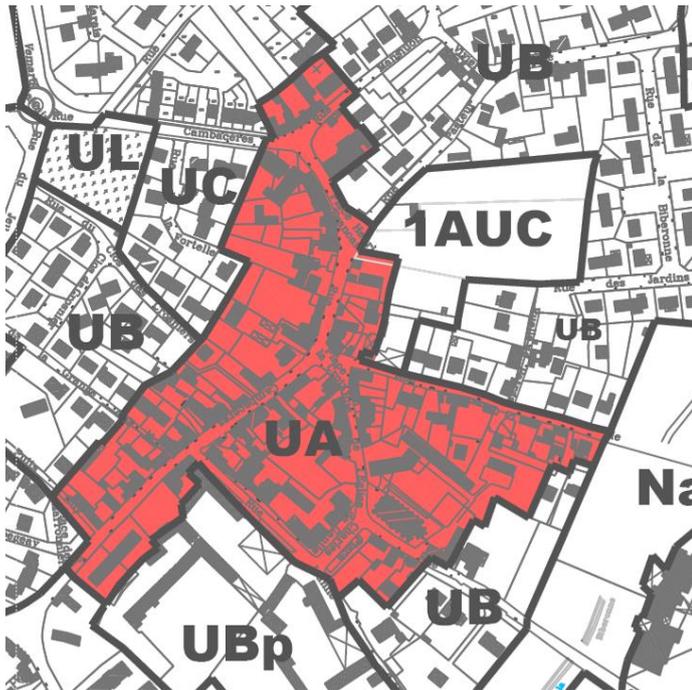
3. CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS

L'analyse morphologique présentée dans le rapport de présentation du P.L.U. approuvé en 2013 permet de distinguer quatre grandes entités urbaines à Moussy-le-Neuf :

- Le village ancien
- Le secteur résidentiel intermédiaire
- Les lotissements d'habitat individuel
- Le quartier économique de « la Barogne »



Le village au bâti traditionnel ou « Cœur de bourg »



Cette zone correspond au centre bourg ancien de Moussy-le-Neuf, développé autour des équipements communaux (mairie, église, salle communale) et qui garde encore aujourd'hui un caractère rural. L'implantation des constructions est en règle générale réalisée à l'alignement et de manière globalement continue.

Ce secteur se compose d'un tissu dense, sur un parcellaire relativement resserré et qui accueille parfois des constructions en second rang.

Les espaces non bâtis sont rares et les fonds de jardins constituent des espaces de respiration nécessaires au sein d'un tissu compact.

Cette unité urbaine a récemment fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain et de densification par le biais de l'opération « Cœur de bourg ». La présence de nombreux terrains libres à proximité immédiate de l'église, des services et commerces, des équipements et des transports en commun, ont conduit la Municipalité à réfléchir, puis à concevoir ce projet d'urbanisme d'ensemble qui s'intègre dans un schéma de restructuration, d'embellissement et de confortation du centre, en gardant son ambiance villageoise.

Cette opération a notamment permis la réalisation de 93 logements dont les 13 derniers sont en cours de construction. Dans la continuité de cette opération, une nouvelle tranche de construction appelée MOUSSY 4 est actuellement en cours d'étude pour environ 60 logements.

L'enjeu sur ce secteur est de poursuivre les formes urbaines, la préservation de la morphologie générale du tissu ancien (respect des gabarits et des formes urbaines traditionnelles), sans remettre en cause les équilibres actuels et notamment le cadre de vie.

Ailleurs et à l'horizon du PLU, le potentiel de mutation et de densification du centre bourg apparaît aujourd'hui modéré et se réalisera au coup par coup et à la marge par le biais du PLU.

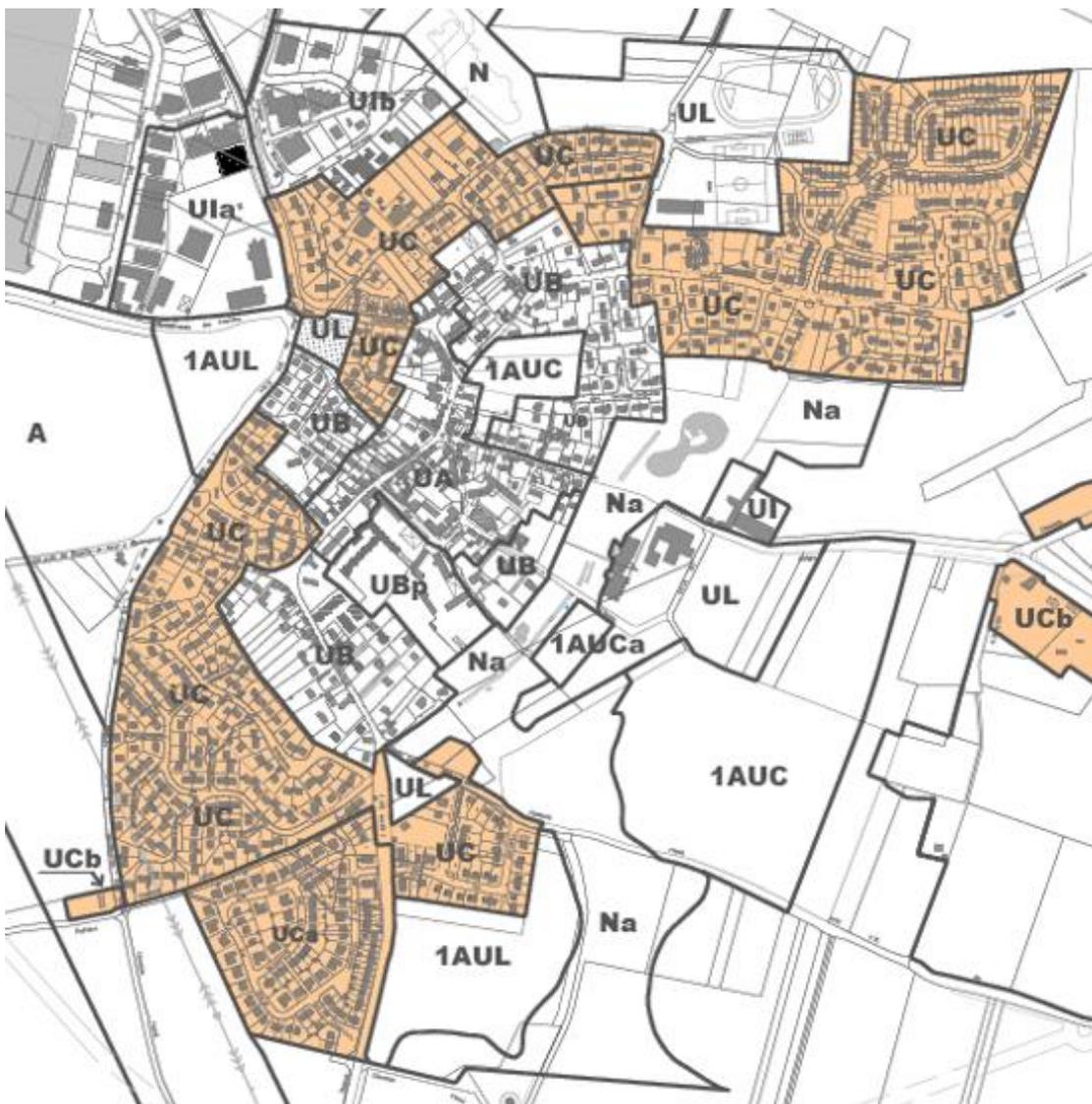
Les lotissements d'habitat individuel

Il s'agit de la zone d'habitation comportant essentiellement des maisons individuelles relativement récentes, qui ont été réalisées sous la forme de lotissements entre les années 1970 et 2000.

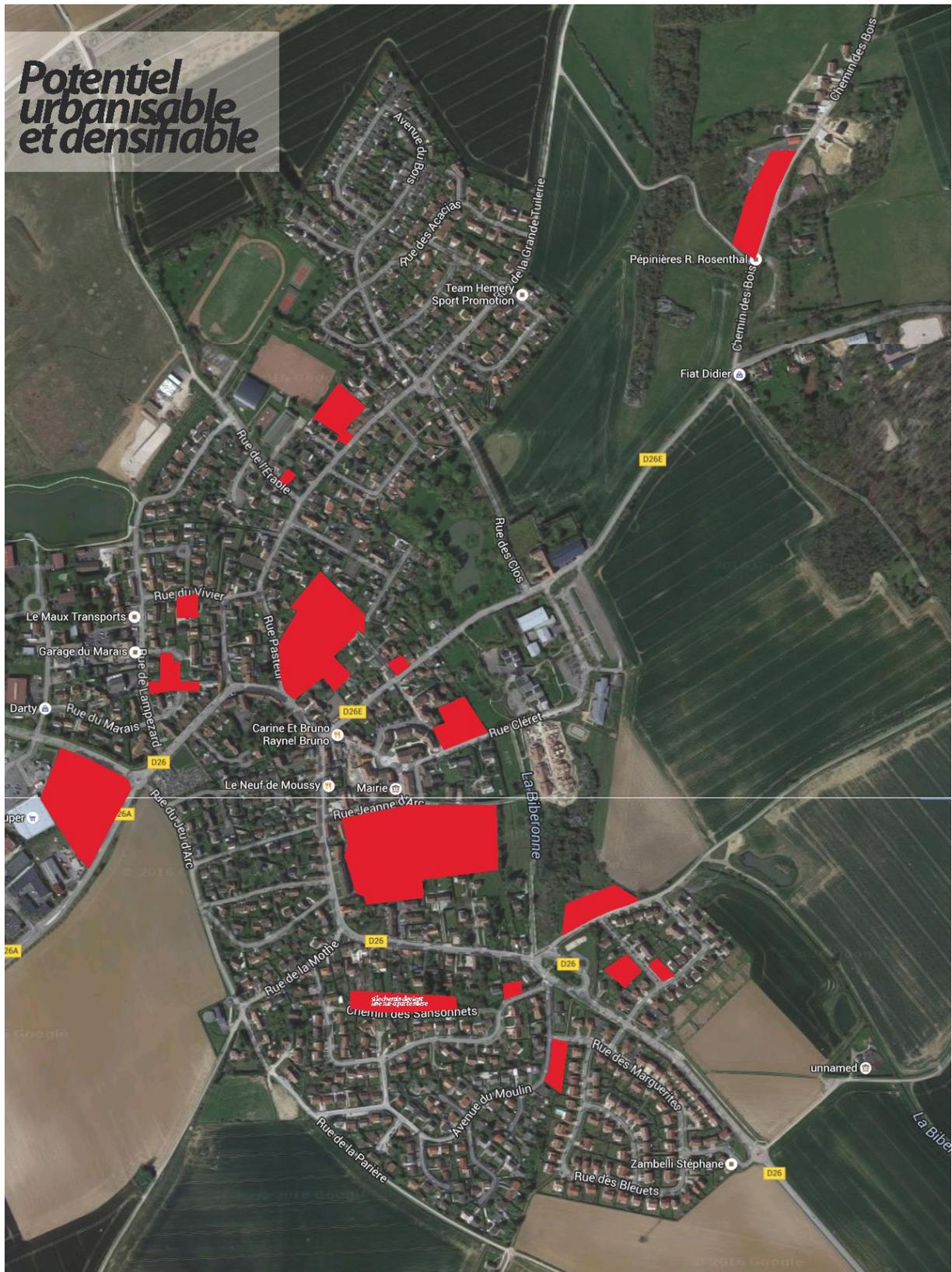
Ce parc résidentiel apporte une image d'ensemble relativement homogène et très paysagère même si globalement, il présente une mosaïque d'entités d'habitation aux ambiances urbaines, architecturales et paysagères diverses, réalisées dans le temps.

Le paysagement de ces lotissements relève essentiellement du jardin à l'avant, des cœurs d'îlots hautement paysagers et parfois du stationnement de midi, caractérisé par un traitement végétal et une absence de clôture.

Ces entités résidentielles de lotissements sont très peu évolutives du fait de leur caractère récent, de bonne facture et du souci de préserver leur caractère verdoyant. Cependant hormis le secteur Pasteur, classé selon le MOS en espaces urbain ouvert artificialisé et qui constitue une opportunité foncière de réaliser 75 logements, il existe quelques réserves foncières sur lesquelles il est actuellement recensé des projets de construction qui s'élèvent à une vingtaine de logements.



Potentiel urbanisable et densifiable



Au total, les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis s'élèvent à environ 470 logements.

	Capacité de logements A l'horizon 2030	Nombre de logements
TISSU URBANISE	Fin de l'opération Cœur de bourg	13
	Zone UIa Secteur entrée de ville Ouest	30
	Secteur des fermes (UBP)	200
	Opération Cœur de bourg (Moussy4)	60
	Zone 1AUC Secteur Pasteur	75
	Diffus	93
TOTAL		471

4. GRANDES TENDANCES DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, RESIDENTIEL ET SOCIO-ECONOMIQUE RELEVANT DU DERNIER RECENSEMENT INSEE DE 2012

4.1. La population

4.1.1. L'évolution de la population

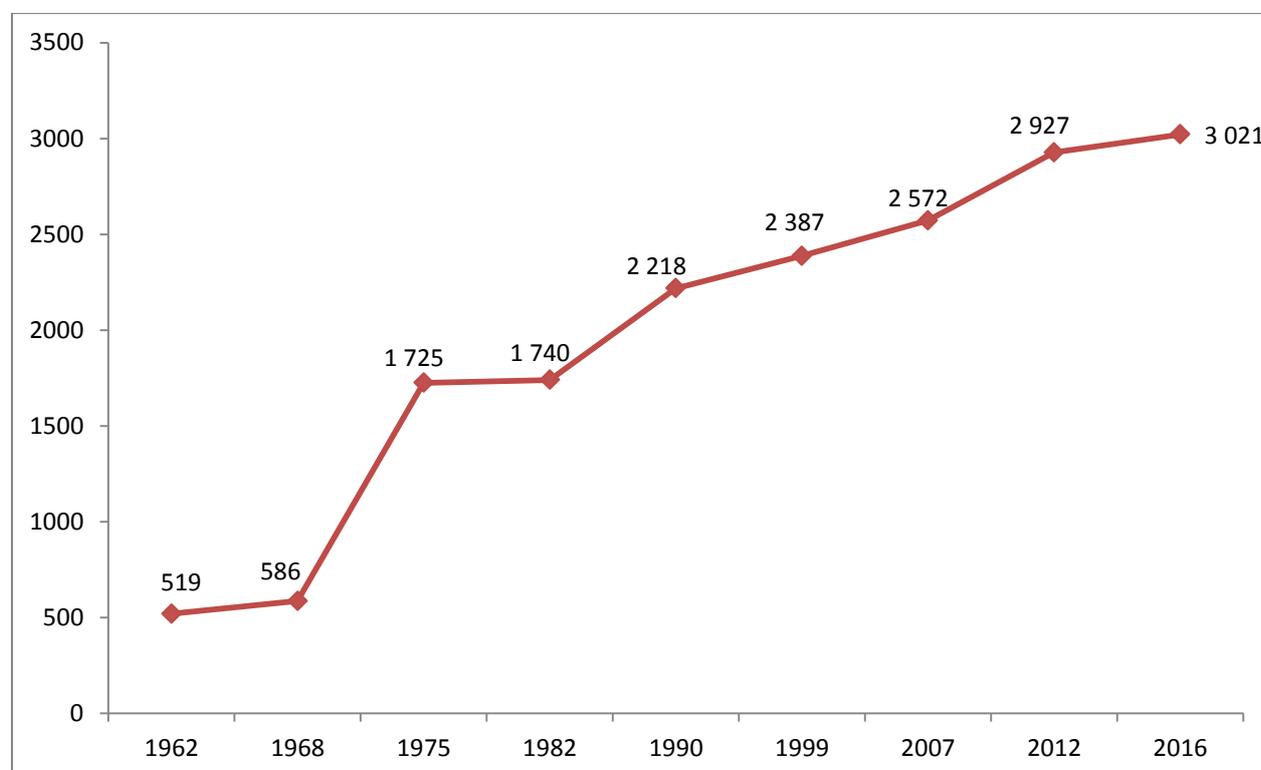
Petit village au caractère rural, Moussy-le-Neuf a vu dans les années 70 la structure et la composition de sa population bouleversées, avec une croissance exponentielle du nombre de ses habitants. Les effets cumulés, de la mise en service de l'aéroport de Roissy-en-France sur le Nord parisien, et de l'engouement pour la maison individuelle avec jardin, expliquent l'attractivité résidentielle de Moussy-le-Neuf.

Ainsi, la commune a vu sa population tripler, passant de 586 habitants en 1968 à 1 725 habitants en 1975, avec le programme Chalandon.

Puis au cours des années 1970, cette croissance exponentielle s'est stabilisée, car la Municipalité a dû, pendant cette période, remédier à une insuffisance d'équipements collectifs (station d'épuration et adduction d'eau).

Sur les périodes intercensitaires suivantes, la courbe démographique montre une reprise régulière et maîtrisée.

Au recensement de 2012, la population représentait 2 927 habitants. La dernière période intercensitaire 2007/2012 illustre une croissance plus importante de près de 14%, largement supérieure à celle de la Seine et Marne de 5% pendant la même période.



Source : Insee, 2012

En 2016, la population de Moussy-le-Neuf a été évaluée à environ 3 021 habitants.

4.1.2. Les caractéristiques de la population

Indicateurs démographiques

Solde naturel et migratoire

La croissance démographique récente est essentiellement liée au **solde migratoire très élevé** (1,6%) par rapport à ceux de la Seine et Marne (0,1) et à l'Île-de-France (-0,4%).

Par ailleurs, la croissance s'explique par **un solde naturel en augmentation** pour légèrement dépasser ceux du département et de la région.

		1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/07	2007/12
Moussy-le-Neuf	Variation annuelle moyenne	16,7	0,1	3,1	0,8	1,3	2,6
	Solde naturel	0,5	0,5	0,7	0,6	0,7	1
	Solde migratoire	16,2	-0,4	2,4	0,2	0,2	1,6
Seine et Marne	Variation annuelle moyenne	3,3	2,3	2,5	1,1	1	1
	Solde naturel	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9
	Solde migratoire	2,5	1,7	1,7	0,4	0,2	0,1
Île de France	Variation annuelle moyenne	0,9	0,3	0,7	0,3	0,7	0,5
	Solde naturel	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
	Solde migratoire	0,2	-0,4	-0,1	-0,5	-0,2	-0,4

Source : Insee, 2012

Natalité et mortalité

		1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/07	2007-2012
Taux de natalité	Moussy-le-Neuf	13,1	9,8	11,5	10,9	10,7	14
	Seine et Marne	17,6	15,1	15,2	14,6	14,4	14,8
	Île de France	17	15,2	15,6	15,2	15,5	15,5
Taux de mortalité	Moussy-le-Neuf	7,9	4,5	4,2	4,6	3,3	3,6
	Seine et Marne	10,3	8,9	7,8	6,9	6,6	6,3
	Île de France	9,1	8,5	7,9	7,2	6,5	6

Source : Insee, 2012

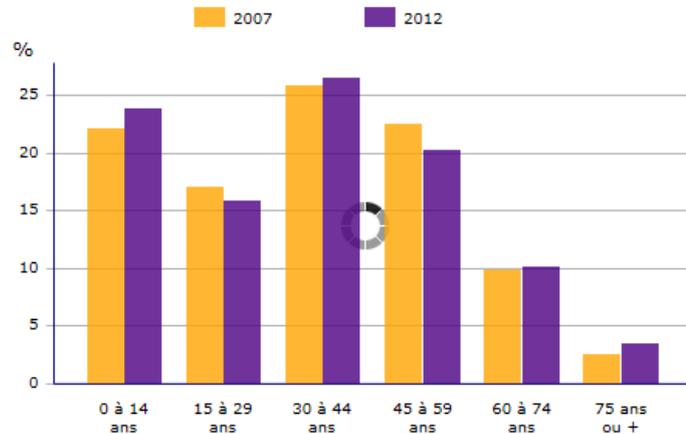
La commune de Moussy-le-Neuf avait jusqu'en 2007, un déficit du taux de natalité en moyenne de quatre points par rapport à ceux de l'Île-de-France et de la Seine et Marne. Au dernier recensement, l'écart s'est amenuisé avec un taux de natalité de 14 ‰ proche des deux référents.

La croissance démographique régulière de Moussy-le-Neuf est principalement alimentée par un solde migratoire très élevé et par un solde naturel en augmentation notamment au dernier recensement.

4.1.3. Structure par âge de la population

La structure de la population moussignole est plutôt bien équilibrée et jeune, malgré un déficit récent de jeunes adultes.

Population par grandes tranches d'âge



Source : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales

En 2012, les classes d'âge les plus présentes à Moussy-le-Neuf sont les 30 à 44 ans et les 0 à 14 ans. Ils représentent respectivement 26,5 % et 23,9%, soit plus de la moitié de la population résidante à Moussy-le-Neuf. Ces classes d'âge sont supérieures à celles du département et de la région, car la structure de l'offre immobilière de la commune, essentiellement composée de maisons, explique ces taux.

En revanche la part des 15 à 29 ans a fortement diminué et devient moins représentée (15,5%) qu'en Seine et Marne (19,3%) et en Ile-de-France (20,5%). L'insuffisance de l'offre en logements de petite taille ne permet pas aux jeunes Moussignols de s'installer sur la commune.

La part de population des 45 ans à 59 ans représente 20,3 % de la population, proportion relativement similaire à celle du département (20,2%) et de la région (20,3%) et en baisse depuis 2007 (22,5%).

La part des 75 ans ou plus de 3,4% est largement inférieure aux moyennes départementales (5,8%) et régionales (6,6%).

Entre 2007 et 2012, la structure par âge met en relief :

- Une augmentation de la classe d'âge des 0-14 ans de près de 2 points ;
- La poursuite de la baisse de la classe d'âge 15-29 ans ;
- Une augmentation des personnes âgées

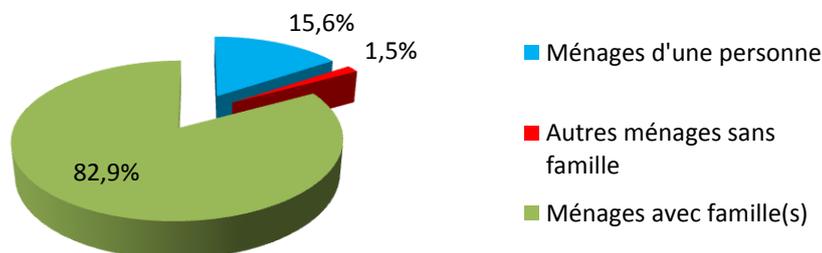
Le renouvellement de la population à Moussy-le-Neuf se réalise par l'arrivée de familles, caractérisé par des couples de 30 à 44 ans avec des enfants de moins de 14 ans. La commune semble être attractive pour cette catégorie de population notamment par une offre de logements correspondant aux familles (grandes maisons avec jardin).

L'absence de logements adaptés pour la classe des 15 à 29 ans est probablement une des causes de leur sous-représentation à Moussy-le-Neuf.

4.1.4. Evolution des ménages

Moussy-le-Neuf est une commune composée essentiellement de ménages avec familles.

Ménages selon la structure familiale

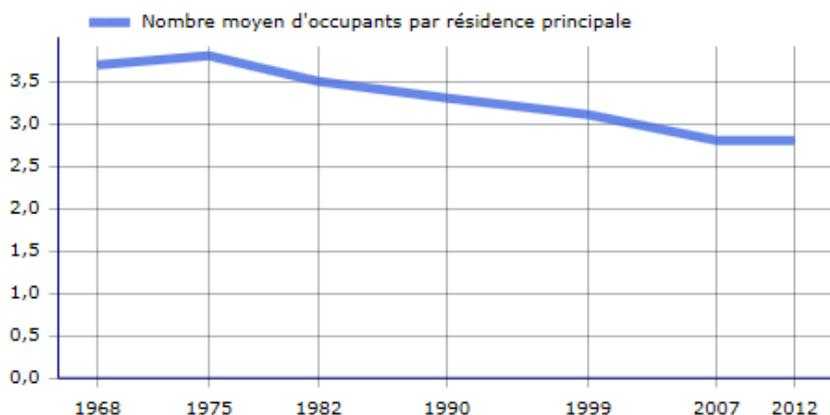


Source : INSEE, RP2012

Entre 2007 et 2012, la commune a enregistré une augmentation de près de 15 % de ses ménages. Elle comptait 907 ménages en 2007 et 1041 en 2012.

Les personnes seules représentent 15,6% des ménages, contre 26,6 % pour la Seine et Marne. Desserrement des ménages

La taille moyenne des ménages à Moussy-le-Neuf reste importante (2,8) par rapport à l'Île-de-France (2,3) et la Seine-et-Marne (2,6). Cependant le phénomène de desserrement se fait ressentir au fil des recensements, puisque la taille moyenne des ménages Moussignols est passée de 3,8 en 1975 à 2,8 en 2012.



Source : INSEE

L'offre de logement adaptée aux ménages avec familles permet de renouveler sa population. La commune est particulièrement attractive pour les 30 – 44 ans qui viennent s'y installer avec leurs jeunes enfants (moins de 14 ans). L'offre de transports en commun limitée et le manque de logements adaptés aux petits ménages peuvent également expliquer la faible présence des 15 à 29 ans.

Afin de satisfaire toutes les classes de population, la commune doit programmer des logements adaptés aux jeunes adultes. Face à ce constat, la ville a engagé une opération de 93 logements en 3 tranches avec une majorité de petits logements.

En ce qui concerne le vieillissement de sa population, la commune de Moussy-le-Neuf a déjà anticipé ce phénomène puisque le territoire dispose de façon récente d'une résidence seniors autonomes comprenant 24 logements, dénommée « les Maisons du Parc de la Barogne ».

4.2. La population active

4.2.1. Taux d'emploi - Taux d'activité - Taux de chômage

La part de la population active ayant un emploi de Moussy-le-Neuf est importante puisqu'elle représente 72% de la population en âge de travailler en 2012, contre 68 % au niveau départemental et 66,7% au plan régional.

Ces chiffres confirment bien l'arrivée de nouveaux habitants qui sont attirés par une offre importante d'emplois à proximité de l'aéroport.

Le taux d'activité (part des personnes actives dans la population âgée de 15 ans et plus) est également révélateur du dynamisme de la commune : alors qu'il ne s'élève qu'à 76,2 % pour la Seine et Marne et de 75,9% pour l'Ile-de-France, il est de 78,2% pour la commune.

Parmi ces 78,2% d'actifs, 72,0% ont un emploi et 6,2% sont au chômage.

	2012				
	Population 15-64 ans	Actifs	Taux d'activité	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi
Moussy-le-Neuf	1 988	1 555	78,2%	1431	72,0
Seine et Marne	898 769	685 099	76,2%	611 235	68,0

Source : INSEE, RP2012, exploitations principales

Le taux d'emploi (rapport entre les actifs ayant un emploi et les actifs sur la commune) a connu une hausse de +4.8 points entre 1999 et 2012, passant de 67,2% à 72,0%, révélant de fait un dynamisme notoire sur le plan de l'emploi.

L'indicateur de concentration d'emploi en 2012 est de 88,7 (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.).

En 1999, il n'était que de 52,6. Cette croissance s'explique par les extensions successives du quartier économique de la Barogne, en particulier en 2000 et en 2008.

La concentration d'emplois est plus forte à l'échelle de Moussy-Le-Neuf qu'à l'échelle départementale (72,2). Le tissu économique génère donc des emplois proportionnellement au nombre d'actifs résidents sur la commune.

A Moussy-le-Neuf, **le taux de chômage montre une relative constance** entre 1999 et 2008. Il est également resté plus faible (8%) en 2012, que ceux enregistrés en Seine et Marne (10,8%) et en région Ile-de-France (12,0%).

Evolution du taux d'emploi et du taux de chômage entre 1999 et 2008

	Taux de chômage		Variation
	1999	2012	
Moussy-le-Neuf	7,4 %	7,9%	+0,5 %
Seine et Marne	10,8 %	9,2 %	1,6 %

Source : INSEE, RP1999 et RP2012, exploitations principales

L'indicateur de concentration d'emplois, qui a presque doublé depuis 1999 est satisfaisant, grâce aux extensions successives du quartier économique de la Barogne.

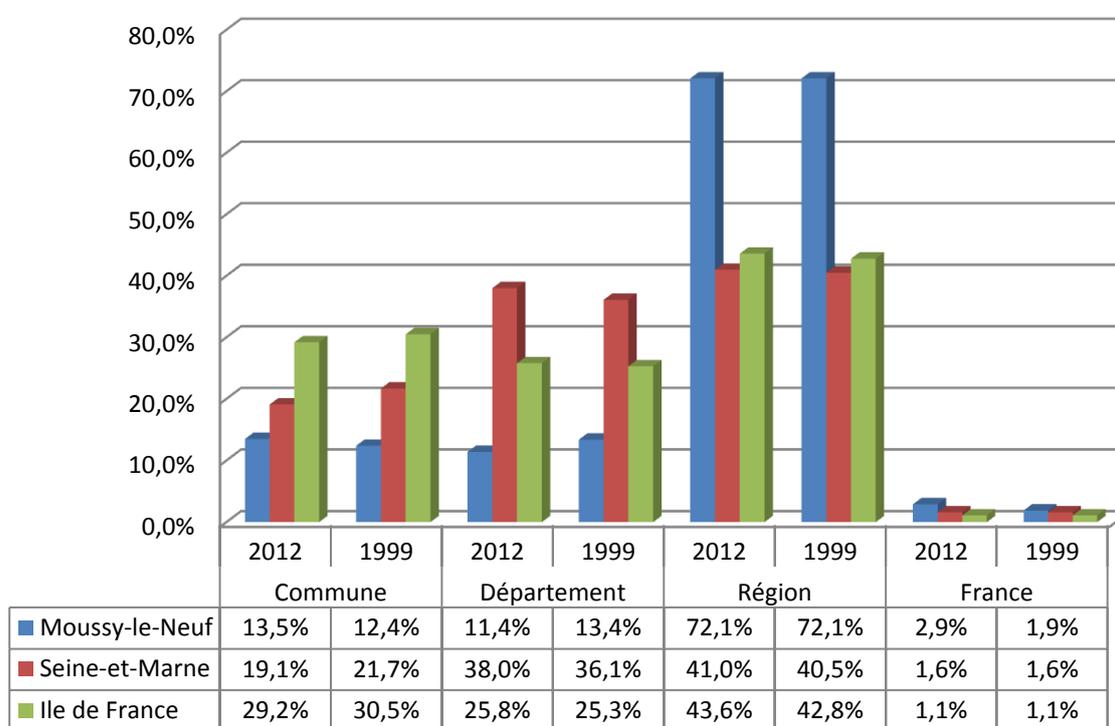
4.2.2. Le lieu d'emploi

Entre 1999 et 2012, la part du nombre d'actif résidant et travaillant à Moussy-le-Neuf a augmenté de 1 point passant ainsi de 12,4% à 13,5%. Cette proportion est inférieure aux parts du département et de la région, composés de grandes villes.

Le graphique met en évidence la très forte proportion de la population active travaillant dans un autre département de la Région Ile-de-France : 72,1%. En comparaison avec l'Ile-de-France (44%) et la Seine et Marne (41%).

Cette part très importante à Moussy-le-Neuf s'explique par la position géographique de la commune en limite du département du Val d'Oise et de l'Oise.

Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone



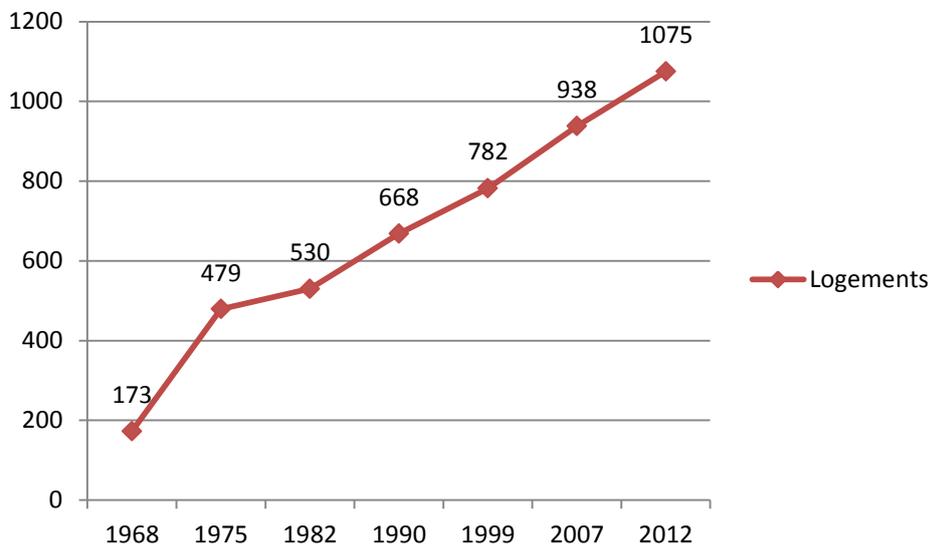
Source : INSEE, RP1999 et RP2008 exploitations principales

En 2012, 86,5% de la population active travaille dans une autre commune que Moussy-le-Neuf ce qui génère d'importants déplacements domicile-travail ; l'enjeu communal est de développer des emplois en lien avec ses nouveaux quartiers d'habitation.

4.3. Le logement

Evolution du parc résidentiel

Au total, **1 075 logements** sont recensés sur la commune de Moussy-le-Neuf en 2012.



En quarante ans, le parc de logements de Moussy-le-neuf a plus que quintuplé, passant de 173 logements en 1968 à 1075 en 2012. Cette évolution met en évidence trois grandes périodes :

- Au début des années 70, la commune est concernée par un rythme élevé des constructions. Durant trois ans consécutifs (1972, 1973 et 1974), la commune accueillera 281 maisons soit un rythme moyen de construction de 70 logements par an avec le programme Chalandon. Cette forte extension du parc de logements a permis l'arrivée massive de nouveaux habitants multipliés par trois.
- De 1975 à 1982, la courbe indique une stagnation de la construction. Au cours de cette période, la croissance de la population se stabilise.
- De 1982 jusqu'en 2012, le rythme de construction de logements impulsé par le Schéma Directeur et la politique municipale devient régulier et modéré, avec une moyenne de construction résidentielle de l'ordre de 18 logements/an ; ponctuée d'un pic enregistré lors de la dernière période intercensitaire (2008-2012) avec une production de construction de 28 logements par an.

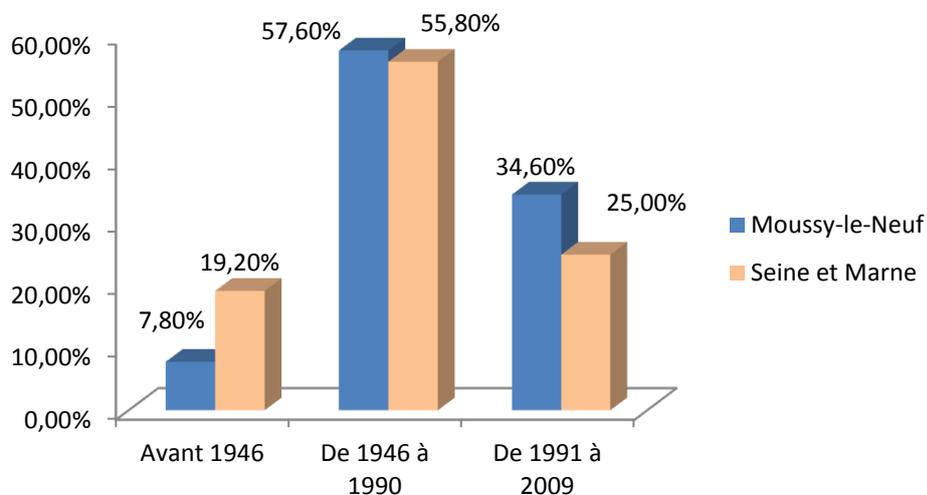
Un parc de logements récent qui a permis l'arrivée de nouvelles populations et le renouvellement démographique.

Ancienneté du parc résidentiel

La quasi-totalité du parc de logements de Moussy-le-Neuf (90%) a été construite à partir de 1970, en lien avec le développement du pôle économique de Roissy. Ce pic de croissance est une caractéristique locale, que l'on retrouve, également pendant les trente dernières années.

La part des logements construits avant 1949 est quant à elle largement inférieure aux moyennes du département.

Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement



Le parc de résidences principales de Moussy-le-Neuf s'est donc essentiellement développé entre 1970 et 1990 en raison de la proximité du pôle d'emploi que constitue l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Typologie du parc résidentiel

La majorité des logements de Moussy-le-Neuf sont des résidences principales, puisque leur taux atteignait 96,7% en 2012. A l'inverse, le taux de résidences secondaires et de logements occasionnels reste relativement marginal, puisqu'il ne représentait en 2012 que 0,4% du parc de logement.

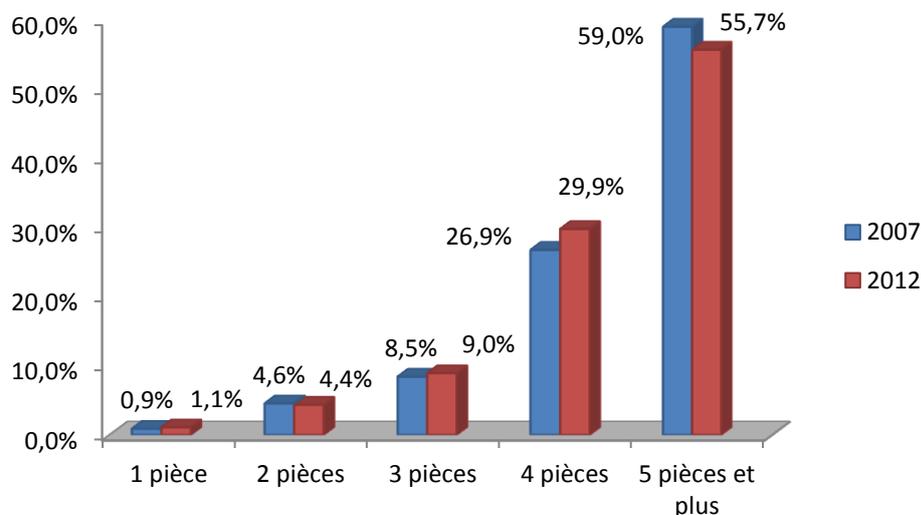
En 2012, la commune de Moussy-le-Neuf apparaît très résidentielle dans son grand contexte géographique, avec un taux de 90% de maisons individuelles, largement supérieur aux moyennes départementale (60%) et régionale (26%).

Plus de la moitié des logements de Moussy-le-Neuf compte 5 pièces et plus ; et près de 85% des logements comportent plus de quatre pièces.

La part des appartements est inversement plus faible (10%) à Moussy-le-Neuf. Cependant au cours du temps, il est à remarquer leur progression (7,4% en 1999) qui illustre l'introduction d'une certaine mixité résidentielle.

Le taux de logements vacants de 2,9%, relativement faible témoigne d'un marché immobilier tendu.

Typologie des logements à Moussy-le-Neuf, entre 2007 et 2012



Sources : INSEE RP2012, exploitations principales.

La composition du parc résidentiel de Moussy-Le-Neuf offre une part de logements de 4 et 5 pièces (85,6%) nettement supérieure à la moyenne départementale (62,9%) et régionale (42,6%).

La part des petits logements est inversement inférieure.

A Moussy-le-Neuf seulement 5,5% des logements ont deux pièces ou moins, contre près de 16,7% pour la Seine et Marne et 31,8% pour l'Ile-de-France.

Le peu d'offre résidentielle de petite taille pose des problèmes pour l'accueil des jeunes voulant vivre de façon autonome, c'est la raison pour laquelle le creux des 15-29 ans est constaté.

Par ailleurs, le vieillissement structurel de la population risque de compliquer dans le temps le parcours résidentiel notamment des séniors sur le territoire communal. C'est la raison pour laquelle, la municipalité restructure son centre-ville pour y apporter une diversité résidentielle et propose depuis peu une résidence «séniors» valides sur son territoire.

Statut d'occupation des résidences principales

La propriété, mode d'occupation dominant (83,2%), est largement supérieure au taux du département et de la région qui atteignent respectivement 62,7% et 47,5%.

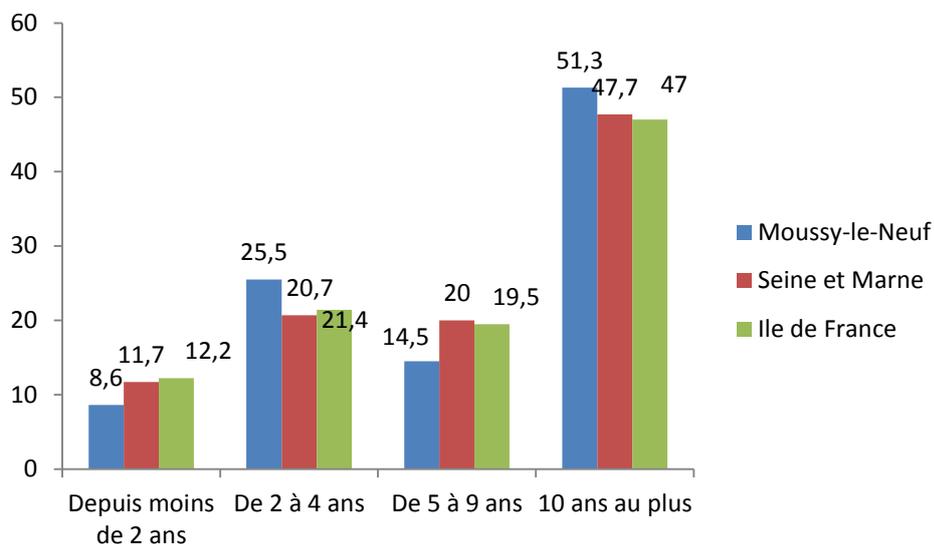
Ce phénomène est lié à la forme monofonctionnelle du bâti, principalement constitué de maisons individuelles.

Cette situation s'explique également par les caractéristiques sociodémographiques de Moussy-le-Neuf. En effet, la commune est constituée majoritairement de familles avec de jeunes enfants. Dans le parcours résidentiel classique des ménages, cette situation correspond au désir d'éloignement de la capitale où les ménages peuvent investir dans une maison individuelle et ainsi bénéficier d'un cadre de vie agréable.

Une population ancrée au territoire

En 2012, plus de la moitié des Moussignols vivaient dans la commune 10 ans auparavant, contre 47,7% pour la Seine et Marne et 47% pour l'Ile-de-France.

Toutefois environ 1/3 des habitants de Moussy-le-Neuf ont emménagé depuis moins de quatre ans. Cette mobilité résidentielle corrobore en partie, la grande proportion des 30-40 ans (26%) dans la population.



Le logement social

A Moussy-le-Neuf, le nombre de logements sociaux est faible : 71 logements au 1^{er} janvier 2015, soit environ 6,5% du parc total. Toutefois, la part des logements sociaux est en augmentation puisqu'elle ne représentait que 3,7% du parc total en 1999.

Cette augmentation témoigne de la volonté appuyée de la ville de Moussy-le-Neuf de favoriser une politique d'habitat mixte, d'autant que la commune doit désormais répondre à ses obligations de réaliser du logement social, tel que le prévoit la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

Le parc résidentiel moussignol apparaît monofonctionnel, du fait de sa composition essentiellement constituée de maisons individuelles, avec une proportion de propriétaires élevée. La moitié des habitants y résident depuis plus de 10 ans.

La rotation globale du logement est modérée (de l'ordre de 2% ces trois dernières années) et le marché est tendu.

La part du logement social est faible mais en légère augmentation, ce qui témoigne de la volonté appuyée de la ville de Moussy-le-Neuf de favoriser une politique d'habitat mixte.

L'offre de logements de la commune manque en effet de diversité, notamment en ce qui concerne les logements collectifs et les logements de petites tailles (seulement 5,4% de logements T1 et T2). Cette situation explique que les phénomènes de densification et de vieillissement démographiques s'installent sur le territoire.

5. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT AIR ET ENERGIE (SRCAE)

La stratégie régionale formulée par le SRCAE doit permettre de garantir la performance des politiques publiques au regard de leur impact sur l'énergie, le climat et l'air, et plus largement, sur l'environnement. Pour cela, elle doit être à la fois ambitieuse et cohérente avec les finalités du développement durable. Elle doit également s'appuyer sur une démarche participative.

C'est ainsi que la stratégie régionale à 2020 s'organise autour :

D'orientations sectorielles avec des objectifs quantifiés mesurables. Elles concernent tous les domaines prioritaires d'actions visant à une plus grande sobriété et une plus grande efficacité, que ce soit dans le domaine de l'aménagement (bâtiments, transports, urbanisme), dans les différents secteurs d'activité, et de développement des énergies renouvelables, en cohérence avec les potentialités, mais aussi avec les contraintes des territoires (réseaux de chaleur, biomasse, géothermie, éolien...),

D'orientations transversales qui concernent l'ensemble des secteurs, par exemple, l'adaptation aux conséquences du changement climatique, la qualité de l'air, les modes de consommation durable ou encore la maîtrise des consommations électriques,

D'orientations structurantes (mise en œuvre et suivi) qui fondent la stratégie d'action territoriale sur des principes de gouvernance collégiale, de changement de comportements et de mise en place de mesures et d'outils pour une région moins consommatrice d'énergie.

6. LA REVISION DU PDUIF APPROUVEE LE 19 JUIN 2014

Une révision du PDUIF a été lancée par le Conseil du STIF en décembre 2007. Mis à jour pour tenir compte du réseau de transport public du Grand Paris, qui n'avait pu être intégralement pris en compte par le STIF, le PDUIF a été arrêté par le Conseil Régional lors de la séance du 16 février 2012. Cette nouvelle version a été approuvée le 19 juin 2014.

Le document propose une stratégie autour de 9 grands défis, déclinés en 34 actions, qui permettront de répondre aux besoins de déplacements à l'horizon 2020, tout en réduisant de 20% les émissions de gaz à effet de serre.

- Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
- Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements
- Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
- Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
- Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements
- Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
- Construire le système de gouvernance responsabilisant les acteurs dans la mise en œuvre du nouveau PDUIF
- Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Il comprend entre autres la liste des projets de transports collectifs prévus d'ici 2020, des recommandations en terme de partage multimodal de la voirie, de circulation et de stationnement, afin de favoriser la pratique de la marche et du vélo et de limiter le développement de l'usage de la voiture.